



PASS'VACANCES

Si vous êtes éligible à la subvention, la Ville de Saint-André vous verse pour les vacances de vos enfants : **2 € / jour / enfant.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Être non-imposable

L'âge de vos enfants

La durée du séjour

Le lieu de villégiature



l'impôt sur le revenu net avant correction/imputation doit être à 0



moins de 18 ans



minimum 5 jours maximum 30 jours



+ de 50 km du domicile

JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

- le formulaire dûment complété et l'attestation tamponnée,
- une facture détaillée sur laquelle figurent les noms de vos enfants,
- la copie du livret de famille,
- l'avis de non-imposition 2022, sur le revenu 2021,
- un RIB / RIP, pour effectuer le règlement par virement sur votre compte.

DATE LIMITE DE DÉPÔT :

⇒ 3 octobre 2022

Pour être pris en compte, le dossier devra impérativement être :

- complet (formulaire et justificatifs),
- déposé à la Direction des Services à la Population aux heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15).

Cadre réservé aux services municipaux

Date de réception : ___ / ___ / 2022

N° de dossier : _____

FORMULAIRE PASS'VACANCES

RENSEIGNEMENTS :

Je, soussigné(e)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

59350 SAINT-ANDRÉ

Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

e-mail : _____ @ _____

sollicite l'attribution de la subvention pour les vacances de mes enfants :

NOM	Prénom	Date de naissance

à titre de participation pour les frais de séjour, du ___ / ___ au ___ / ___ 2022

Fait à Saint-André, le ___ / ___ 2022

Signature :

ATTESTATION :

La structure d'accueil ou à défaut la mairie de la commune d'accueil atteste par l'apposition de son cachet, la présence des enfants cités ci-dessus, aux dates mentionnées.

Nom de la structure _____

n° d'agrément : _____

Nom de la ville de villégiature : _____

Code postal : _____



cachet de la structure / mairie d'accueil